

GESCHÄFTSSTELLE

Dornacherstrasse 101
Postfach
CH-4008 Basel
Tel. 061 365 99 99
Fax 061 365 99 90
sts@tierschutz.com
www.tierschutz.com

Postkonto 40-33680-3
Bankverbindung:
Basler Kantonalbank

Mitglied der World Society
for the Protection
of Animals (WSPA)

SCHWEIZER TIERSCHUTZ STS
PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA
PROTEZIONE SVIZZERA DEGLI ANIMALI PSA
PROTECZIUN SVIZRA DALS ANIMALS PSA



Bâle, le 28 juillet 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 1^{er} août ne fait pas que des heureux Les feux d'artifice ont aussi leurs zones d'ombre

La Protection Suisse des Animaux PSA incite la population à faire preuve d'égards et de modération avec les feux d'artifice – une remarque qui vaut aussi à proximité des étables ou d'animaux au pâturage. Hormis les cochons, les vaches et les moutons, les chevaux réagissent avec une sensibilité particulière aux bruits soudains. Leur réaction de fuite peut les amener à se blesser gravement.

L'irréflexion et le manque d'égards font que chaque année, au 1^{er} août, des animaux courent ou s'enfuient complètement paniqués pour sauver leur vie et se tapissent en tremblant dans la première cachette venue. Il faut dire que les chiens entendent deux fois mieux que l'être humain et les chats même cinq fois mieux. Pour beaucoup d'entre eux, les feux d'artifice sont synonymes de peur panique et de stress. Les animaux de compagnie surtout réagissent aux pétards. Tandis que les chats, les lapins ou les cobayes/cochons d'Inde ne font que se terrer dans un coin, de nombreux chiens commencent à haleter et trembler, sont pris de diarrhée, glapissent ou aboient sans cesse, par peur simplement. Dans les cas extrêmes, leur cœur peut s'arrêter de battre.

La PSA recommande aux détenteurs de trouver un endroit tranquille où leurs protégés pourront se retirer. Diffuser un programme radiophonique en fond sonore permet d'atténuer la cacophonie ambiante. Il ne faudrait sous aucun prétexte laisser des animaux de compagnie en plein air pendant cette période. Bon nombre de détenteurs de chiens tentent de consoler leur animal. Cette réaction humaine est néanmoins perçue de manière erronée par le chien. Il ressent cette consolation comme une récompense et une confirmation de son comportement. La réaction adaptée consiste à ignorer la peur de l'animal. Pour les animaux manifestant une peur extrême, la PSA recommande de consulter préalablement le vétérinaire, lequel peut dans des cas particuliers prescrire un tranquillisant. Si toutes ces mesures ne servent à rien, il ne reste plus qu'à fuir dans un pays voisin, à l'écart des feux d'artifice.

La panique des animaux grégaires

Les chevaux, les vaches ou les moutons peuvent avoir des réactions de panique et briser leurs attaches ou enclos et provoquer des accidents sur les routes. On a observé des réactions similaires chez les animaux sauvages. La PSA exhorte à allumer des feux d'artifice à une distance suffisante des prairies et forêts.

Les tas de bois: un piège mortel

D'innombrables petits animaux se nichant dans les tas de bois dressés pour les feux du 1^{er} août y trouvent une mort horrible. Hérissons, souris, orvets, salamandres et grenouilles meurent brûlés si des personnes se rassemblent autour des bûchers, interdisant ainsi toute possibilité de fuite aux animaux. Les animaux cherchant refuge dans les tas de bois s'activent généralement la nuit et se terrent avant le petit jour. La Protection Suisse des Animaux PSA invite donc soit à empiler le bois préparé le jour de la mise à feu seulement soit à réorganiser les tas préalablement constitués.

Pour toute question: Dr Eva Waiblinger, zoologue, Département des animaux de compagnie de la PSA, téléphone 043-322 03 45 ou mobile 076-416 66 80